
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 1er juin 2020 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

Cette séance ordinaire a été tenue à huis-clos par vidéo-conférence, le tout en conformité avec l'Arrêté ministériel 2020-004 par lequel la ministre de la Santé et des Services sociaux a mis en place des mesures spéciales pour les municipalités afin de minimiser les risques de propagation de la Covid -19.

PRÉSENCES PAR VIDÉO-CONFÉRENCE :

M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district Joseph-Beaubien
M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa
Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES PAR VIDÉO-CONFÉRENCE :

Mme Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et chef de division – Soutien administratif
Mme Mélanie Dinel, Secrétaire recherchiste et Secrétaire substitut d'arrondissement
Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice de l'arrondissement
M. Jean-François Meloche, Directeur adjoint – Gestion du territoire, du patrimoine et soutien administratif
Mme Anne-Marie-Poitras, Directrice adjointe – Qualité de vie

10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président déclare la séance ouverte à 19 h.

10.02 - MOT DU MAIRE ET DES ÉLU(E)S

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

LE MOT DU MAIRE ET DES ÉLUES ET ÉLU DÉBUTE À 19 H 01 ET SE TERMINE À 19 H 48.

Dépôt par le conseiller Jean-Marc Corbeil du rapport d'août 2019 intitulé « Les interpellations policières à la lumière des identités racisées des personnes interpellées – Analyse des données du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) et élaboration d'indicateurs de suivi en matière de profilage racial » par Victor Armony (Département de sociologie, Université du Québec à Montréal / Centre recherche interdisciplinaire sur la diversité et la démocratie), Mariam Hassaoui (Université TELUQ) et Massimiliano Mulone (École de criminologie, Université de Montréal / Centre international de criminologie comparée)

Une minute de silence est tenue pour la mort de Georges Floyd.

CA20 16 0157

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2020, 19 H

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} juin 2020, 19 h, tel que proposé :

- en remplaçant le titre du point 20.01 par le titre suivant :

ADDENDA - AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE DE 39 769,28 \$ (TAXES INCLUSES), À LA FIRME GHD CONSULTANTS LTÉE SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC SP01/09-18 POUR LA GESTION DE LA SURVEILLANCE DUE AU PROLONGEMENT ET LA DURÉE DES TRAVAUX DU PRR2019-3, MAJORANT AINSI LE CONTRAT DE BASE À 177 911,74 \$ (TAXES INCLUSES) - DÉPENSE PROVENANT DU PTI DE L'ARRONDISSEMENT ET DE LA VILLE CENTRE

- en modifiant, aux titres des points 10.05, 10.06, 10.07 et 10.08, les mots « le 4 mai 2020 » par les mots « le 14 mai 2020 ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

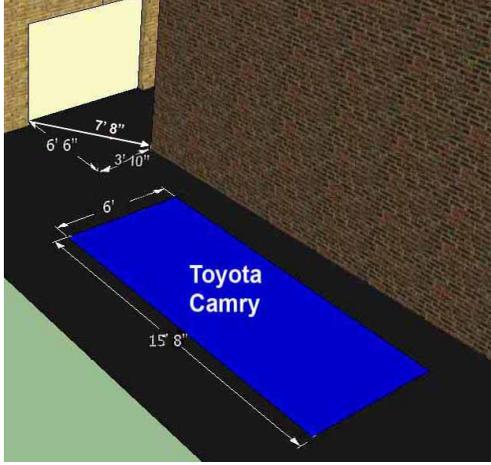
LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 49 ET SE TERMINE 20 H 49.

CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRETARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
HÉLÈNE LARUE	<p>Selon quel calendrier seront faits les travaux sur les tennis à Outremont?</p> <p>Quand et comment s'inscrire au tennis?</p> <p>Quand ouvriront les terrains? Lesquels?</p>
MARY SODERSTROM	<p>Ma question concerne les prières et chants à haute voix de certains de nos concitoyens hassidiques à l'extérieur de leurs maisons sur notre tronçon de Durocher près de l'avenue St-Viateur. Chaque jour certains fidèles prient dans la rue, sur le trottoir ou sur les passages avant leurs maisons. Il s'agit de nos voisins immédiats mais aussi de certains d'autres qui viennent se joindre à eux. La situation n'est pas saine sur le plan de santé publique ni pour la vie du quartier.</p> <p>Tout d'abord, néanmoins, il faut dire que je n'ai aucune objection que l'on pratique sa croyance à l'extérieur : pratiquer sa religion est un droit fondamental de notre société. Mais il faut des balises, surtout quand l'urgence sanitaire risque de perdurer pour des mois encore.</p> <p>De plus, c'est clair que prier et chanter à haute voix sur les trottoirs etc., n'est pas une exigence religieuse. D'autres fidèles hassidiques, comme la plupart des familles au nord de Fairmont sur Durocher, prient plusieurs fois par jour sur leurs galeries dans une façon tout à fait convenable et respectueuse aux voisins.</p> <p>La situation actuelle sur notre tronçon de Durocher élicite des soucis pour deux raisons, toutes les deux liées étroitement aux regroupements d'hommes et garçons.</p> <p>1. Les exigences sanitaires, surtout la distanciation physique.</p> <p>Certains prient deux ou trois fois par jour sur ou juste à côté du trottoir ou dans la rue, semblant de ne pas avoir un souci pour les règles de distanciation physiques. Il s'agit de nos voisins immédiats mais aussi de certains d'autres qui viennent joindre à eux. À plusieurs reprises (par exemple la fête de Lag BaOmer, la fête de Shavuout, et d'autres célébrations comme des bar mitsva) il y avait des rassemblements de 25-40 hommes et garçons qui chantent, bloquent le trottoir, et se serrent la main. Personne ne porte un couvre-visage non plus.</p>

CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRETARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
	<p>2. La question du bruit</p> <p>Il existe de la réglementation sur le bruit : voici un extrait de le site de l'arrondissement et la ville :« • tout bruit causé de quelle que façon que ce soit, susceptible de nuire ou a la paix, ou au bien-être, ou au confort, ou à la tranquillité, ou au repos des personnes du voisinage</p> <p>« • faire du tapage ou du bruit dans ou près d'une rue, ruelle ou place publique dans l'arrondissement, par des cris ou des chants désordonnés ou de tout autre manière. »</p> <p>Néanmoins, depuis la fin de mars ces sessions de prière se déroulent une heure chaque matin, une autre demi-heure au coucher du soleil surtout les vendredis, et au moins deux heures chaque samedi et journée de fête. Elles sont en contravention évidente de la réglementation. Nous avons signalé la situation à vous, Monsieur le Maire, à la police, et à nos voisins. Mais rien n'est fait, le bruit continu. Ce bruit nuit à notre vie quotidienne, dans un temps quand beaucoup font du télétravail et tout le monde est sensé de garder ses déplacements au minimum, c'est à dire quand l'on peut difficilement s'absenter lors des ces dérangements fréquents.</p> <p>D'où vient ma question :</p> <p>Voyant que prier dans la rue n'est pas une exigence religieuse et que beaucoup de juifs hassidiques prient à l'extérieur sur leurs galeries sans déranger ni de point de vue sanitaire ni du bruit, pour quoi pas exiger que tous les fidèles hassidiques prient sur leur propre galerie, évitant les trottoirs et la chaussée de la rue ?</p>
<p>AUDREY ROBINSON</p>	<p>Quand l'étang du parc Beaubien sera-t-il nettoyé et rempli d'eau?</p>
<p>FRANÇOIS HÉBERT</p>	<p>Le 19 mai dernier, comme prévu, la firme Conversité rendait public son rapport sur la consultation publique sur votre Plan de stationnement et vos mesures de contrôle de la circulation dans notre arrondissement. Au-delà des échanges ayant cours sur les réseaux sociaux, ce rapport constitue la seule expression officielle de la réponse de population de notre arrondissement aux mesures qui lui ont été imposée par vous.</p> <p>D'entrée de jeu, on lit à la page 10 du rapport que, sur un total de 123 mémoires et opinions exprimées, « 13 personnes ou groupes se sont déclarés en faveur de la nouvelle politique de circulation et stationnement sans exprimer d'opposition majeure ». Ce nombre constitue une proportion de 10,6% d'appuis au Plan. Notons que tous étaient invités à se prononcer sur le sujet. Permettez-moi de conclure que 10,6 % d'appuis se traduisent par une opposition de 89,4% chez la population.</p> <p>Il me semble que la mobilisation populaire en réponse à l'imposition de ce Plan et l'énergie déployée par les participants à cette consultation aurait dû lui valoir l'attention et le respect de votre administration, surtout en ce qui a trait aux conclusions auxquelles elle arrive.</p> <p>Parmi toutes les interventions qui ont été formulées par les participants à cette consultation, on peut lire dans les recommandations du rapport les points suivants à l'article 7,4 « Les enjeux de circulation » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Pistes cyclables:</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Annuler la piste cyclable du campus MIL à

CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRETARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
	<p>Sainte-Catherine d'ici à la tenue d'un référendum sur le sujet.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Dos d'âne:</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Aucun nouveau dos d'âne ne devrait être installé et ceux existants devraient être enlevés. Remplacer par des radars fixes; ○ Un moratoire sur le déploiement de dos d'âne et une étude devrait être menée. <p>Or, avant même que le rapport ne soit rendu public, votre administration s'est empressée de mettre en oeuvre l'implantation de dos d'âne dans les rues d'Outremont.</p> <p>De même, après la publication du rapport où il était clairement exprimé la volonté de la population de voir annuler la piste cyclable reliant le campus MIL au Chemin de la Côte Sainte-Catherine, votre administration s'est empressée de réimplanter cette même piste cyclable menant à un campus fermé en raison de la COVID 19.</p> <p>Le rapport a été rendu public il y a exactement 2 semaines. Tous ceux que le sujet intéresse ont eu le temps d'en prendre connaissance. Les conclusions qui y sont exprimées sont claires et traduisent les souhaits exprimés librement par la population. . De votre côté, silence radio. Or, vous vous êtes empressé dans les deux cas énoncés plus haut d'aller directement à l'encontre de ces recommandations, bafouant ainsi de façon non équivoque la volonté clairement exprimée de la population.</p> <p>On lit dans l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui que vous proposez l'allocation d'un budget supplémentaire de 129 116,93 \$ pour les travaux de construction de dos d'âne allongés en 2020.</p> <p><u>Mes questions sont les suivantes:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Quand comptez-vous terminer la lecture de ce rapport et nous faire part des réactions et propositions de votre administration? 2. Comment comptez-vous traiter les recommandations tirées des opinions clairement exprimées par la population? <p>La population attend avec impatience vos réponses</p>
<p>FADY TARCHA</p>	<p>J'apprécierais une clarification sur le fait qu'aucun dos d'âne ne sera installé sur l'Ave Davaar entre du Manoir et Ducharme. De plus d'être le tronçon le plus passant du quartier , c'est aussi la partie où les voitures prennent le plus de la vitesse dans Outremont. Je suggere même une caméra radar à l'appui dans le but de protéger nos enfants.</p>
<p>DAN KRAFT.</p>	<p>1 SVP expliquez <u>qui décidera et comment</u> va se produire tant la <u>formation</u> que le <u>fonctionnement</u> des comités sectoriels proposés par Convergence (rapport de la consultation publique) pour que les demandes et inquiétudes des résidents y soient adressées visant une représentation démocratique adéquate;</p> <p><u>2. Si vous n'acceptez pas</u> la moratoire immédiate proposée à partir du moment que vous avez pris connaissance du rapport, SVP indiquez les <u>fondements légaux de votre décision</u>, surtout tenant en compte les <u>conséquences financières et des travaux de possible démolition et réfection</u>.</p>
<p>ALEXANDRA TROUBETZKOY</p>	<p>Un fond d'urgence COVID-19 a été prévu pour les organismes communautaires de l'arrondissement. A l'origine ce fond était de 50,000\$.</p> <p>Ce fond est aujourd'hui bonifié et un montant de 75,000\$ sera</p>

CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRETARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
	<p>voté, pour un total de 125,000\$.</p> <p>Question: quels sont les noms des organismes qui bénéficient de ce fond et quels montants exacts reçoivent ils? De plus, l'argent octroyé doit-il être affecté à un projet en lien avec la COVID-19 ou il peut servir à n'importe quel projet?</p>
MARYAM D'HELLENCOURT	<p>Je suis maman de deux jeunes enfants et je n'ai pas de grand jardin, ni de chalet, ni d'auto. L'espace est devenu un enjeu quotidien pour mes déplacements avec mon fils de 6 ans et ma fille de 4 ans dans des rues pleines de monde. Au parc Outremont nous avons juste assez de place pour se détendre, mais c'est entre autre parce-que la marre aux canards est vide et on risque de perdre cet espace bientôt. Et même là, il nous faudra d'autres espaces pour que les enfants puissent se dégourdir, en sécurité et avec la distanciation ! Avez-vous une stratégie pour faire de plus grands espaces accessibles aux enfants dans Outremont?</p>
LUCIE BALADIER	<p>Est-ce que les recommandations présentées dans le rapport suite à la consultation publique vont être mises en application ? et à quelle échéance?</p>
JÉRÔME ALLAIRE	<p>J'aimerais avoir un statut concernant les vignettes : vont-elles être remboursées ? vont-elles servir l'année prochaine? vont-elles être partiellement supprimées comme recommandé dans le rapport de consultation publique?</p>
TATIANA TOURVILLE	<p>Les terrains de tennis ouvrent finalement à Outremont. Quelle était ma surprise de voir que les tarifs ont changé et de beaucoup!</p> <p>Il n'y a plus les tarifs: Jeunes (17 et -). Étudiants plein temps (17-25), Adultes (18 et +), Aînés (55 et +).</p> <p>Maintenant pour tous ceux mentionnés ci-haut c'est \$152 et pour une saison plus courte.</p> <p>J'ai payé comme aînée l'an dernier \$134: augmentations de \$18 qui veut dire un peu moins de 14%! L'augmentation du coût de la vie au Canada a été en 2019 de 2.8%.</p> <p>Trouvez-vous cette augmentation raisonnable, M. le Maire?</p>
MICHELE PEKOVICH	<p>La Ville Centre a annoncé que les piscines extérieures pourront ouvrir le 20 juin. Quelles sont les mesures prises par l'arrondissement d'Outremont pour atteindre cet objectif? Pouvez-vous nous confirmer que la piscine du Parc JFK sera ouverte à cette date?</p> <p>Note: j'ai appelé l'administration de VMR, qui m'a confirmé que les préparatifs pour l'ouverture de leur piscine du REC ont débuté cette semaine, incluant le remplissage. Ils estiment qu'elle sera ouverte dans une semaine.</p>
FADY TARCHA	<p>J'aimerais comprendre comment ça se fait que notre équipe de maintenance a Outremont n'est pas équipé pour ramasser le recyclage dans nos parcs & ni dans le MIL? Ce qui est plus choquant c'est que nous avons dépense l'argent des contribuables pour installer des bacs de recyclage dans le MIL pour que le tout se termine dans le même sac de déchets. C'est quoi votre plan d'action pour corriger le tout.</p>
PIERRE LACERTE	<p>Lors de la séance du conseil du mois de mars 2020, j'ai attiré votre attention sur l'agrandissement de la résidence du 367</p>

CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRETARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
	<p>Querbes. Cet agrandissement fait en dépit du refus unanime des membres du comité consultatif d'urbanisme a eu pour résultat d'empiéter sur l'entrée de cour latérale. L'agrandissement empêche désormais l'utilisation du garage pour y stationner une voiture.</p> <p>Or, l'article 9.1.1 du règlement de zonage 1177 stipule qu' «<i>un permis de construction ne peut être émis à moins que n'aient été prévues des cases de stationnement hors-rue selon les dispositions du présent article</i>».</p> <p>Le 28 avril 2020, M. Jean-François Meloche, directeur d'arrondissement adjoint Gestion du territoire, m'a écrit. Il me laissait entendre que le dégagement entre le mur de fondation et le coin de la porte de garage (2,4 mètres) serait conforme aux dispositions du règlement de zonage 1177.</p> <p>Or, en raison de l'emplacement du garage et de son retrait par rapport à l'agrandissement réalisé, je continue de soutenir qu'il est impossible d'y stationner une voiture. Je ne parle pas ici d'une fourgonnette spacieuse. Même une voiture standard, telle une Toyota Camry (1.82 mètres de large par 4.77 mètres de long) ne pourrait y entrer.</p> <p>Voyez le plan à l'échelle, que je vous soumetts.</p>  <p>En conséquence, je vous proposerais ceci :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que nous nous rendions sur place et qu'une personne que vous désignerez tente l'expérience de stationner un véhicule à l'intérieur de ce garage. • Vous auriez tout le loisir de choisir le type de voiture standard qui vous convient. • Un ou quelques citoyens intéressés ne seraient sur place qu'à titre d'observateurs de la manœuvre. <p>Nous pourrions voir, ainsi si les mesures que M. Meloche tire du règlement de zonage sont réalistes en fonction de la configuration particulière des lieux et si elles permettent de respecter l'intention du législateur en ce qui concerne l'obligation de l'article 9.1.1 du règlement de zonage 1177.</p>
<p>MARC POULIN</p>	<p>Au cours des derniers mois nous avons pu établir que la tarification demandée par l'OBNL qui nous avons confié notre camp de jour était significativement plus élevée pour les résidents qui réservaient pour 8 semaines et qui ne prenaient pas l'option du service de garde. Vous avez cependant fait valoir que pour les parents qui se prévalaient de l'option du service de garde, la hausse était raisonnable, selon vous, compte tenu des sorties et options offertes. Passons sous silence que si il y a une année où offrir le service de garde de façon optionnelle c'était bien celle-ci compte tenu qu'il y a bien des parents en télé-</p>

CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRETARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
	<p>travail personne ne pouvait prédire les conditions actuelles, j'en conviens, mais vous conviendrez aussi que d'enlever des options aux parents n'était pas à leur avantage. Or les parents ont appris cette semaine qu'à cause de la COVID, le service de garde allait fermer à cinq heures plutôt que 6 et les options abolies. On comprend que l'OBNL est confrontée à des coûts supplémentaires mais il m'apparaît que stopper le service de garde à 5pm n'est pas une solution acceptable compte tenu des horaires de travail des parents. Est-ce que l'arrondissement a envisagé de compenser financièrement l'OBNL afin d'offrir le service promis et en profiter pour rendre le service de garde optionnel en même temps?</p>
<p>DAVID DESBAILLETS</p>	<p>Je suis un résident d'Outremont- 1277 Bernard Ave,#2, H2V-1V3.</p> <p>Comme on ne prend pas de vacances hors la ville cette année, je cherche des activités estivales, mais saines. Je m'intéresse au jardin communautaire.</p> <p>Y aura-t-il une expansion des jardins, vu qu'on encourage le développement durable et vu que beaucoup de monde est chez eux?</p>
<p>CÉLINE FORGET</p>	<p>N'est-il pas temps de déconfiner le Conseil?</p> <p>Avec des mesures appropriées, les citoyens pourraient venir poser leurs questions directement au Conseil et donc pouvoir relancer sur ce qui se dit. Présentement, la façon de faire est une bien pâle copie de la démocratie participative citoyenne.</p>
<p>CHAFIC ZAKARIA</p>	<p>La salubrité d'Outremont nous tient tous à cœur.</p> <p>Je me permets de faire état de certaines observations récentes et des questions que celles-ci soulèvent.</p> <p>Parc Outremont: Les poubelles à l'intérieur du parc ont été enlevées ce qui fait que les poubelles situées autour du parc sont toujours pleines. Si le plan est de changer les poubelles qui ont été enlevées, est-ce que le changement aurait pu être fait au moment que les nouvelles poubelles auraient été prêtes à être installées, et ainsi éviter de déborder les poubelles autour du parc?</p> <p>Le parc est sale et est mal entretenu.</p> <p>Quand est-ce que le plan d'eau va être nettoyé? Quand est-ce que l'eau sera mise dans le plan d'eau?</p>
<p>JULIE LAFORTUNE</p>	<p>Selon le contrat que l'arrondissement a signer avec le Collège Bois de Boulogne Qui va absorber les coûts supplémentaires occasionné par la diminution des ratios moniteur/ enfants ?</p>
<p>CAROLINE BRAUN</p>	<p>Cette question s'adresse au Maire et aux autres élus:</p> <p>en temps de pandémie, alors que le budget doit être administré avec une encore plus grande diligence que d'habitude, vous n'avez pas renoncé aux augmentations salariales des conseillères et conseillers, vous avez simplement décidé de la reporter à plus tard.</p> <p>Les élus municipaux, ont un budget de plus ou moins 16,000\$, qui constituent un compte de dépense (imposable) qui doit être relié, aux fonctions d'élus. Et ce, en plus de leur salaire.</p> <p>La loi n'oblige pas les élus à divulguer ce qu'ils font avec ce 16,000\$.</p>

CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRETARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
	<p>Question à tous les élus:</p> <p>Qui accepterait de divulguer ces dépenses publiquement, factures à l'appui?</p>
SHANNON BABCOCK	<p>Dès le début de la pandémie, la distanciation sociale c'est une des actions que nous pouvons prendre pour éviter la transmission de virus. On veut suivre les directives gouvernementales à la lettre pour éviter toute propagation, pour nous protéger et pour protéger nos voisins.</p> <p>Comme beaucoup de monde, nous restons à la ville pendant la période estivale, et nous allons passer beaucoup de temps dehors. Comme parent d'un jeune enfant, je trouve que c'est un défi de s'éloigner chaque fois que je sors. Les trottoirs dans les rues résidentielles sont parfois très étroits.</p> <p>Y a-t-il la possibilité de faire les réaménagements des rues pour avoir plus de place pour les piétons et les cyclistes et plus d'espace de jeux pour les enfants et adolescents? Peut-on même fermer quelques rues pour donner un peu plus d'espace aux gens qui se promènent et aux enfants pour jouer, ainsi que les vélos? Nous utilisons les parcs, mais même pour se rendre aux parcs c'est peut-être difficile de passer les gens en gardant la distance.</p>
TAMY EMMA PÉPIN	<p>J'espère que vous allez bien. Notre entreprise, Un Peu Plus Loin Inc. a fait une demande pour un Certificat d'Occupation commerciale en date du 8 mai 2020. Nous avons été très bien servis par le Bureau des Permis de l'Arrondissement, avons soumis nos documents à la lumière des informations partagées, et sommes dans l'attente d'une réponse.</p> <p>J'aimerais donc ce soir amener votre attention au temps de traitement des demandes.</p> <p>Dans le contexte de la COVID-19, notre petite entreprise aimerait reprendre ses activités. Une ligne de communication plus claire quant aux délais à prévoir, aiderait les entrepreneurs de l'Arrondissement dans leurs prévisions et la reprise de nos activités économiques.</p> <p>Vue la situation exceptionnelle, y a-t-il des processus qui pourraient être mis en place afin d'accélérer le processus d'application? Et pourriez-vous nous informer du temps à prévoir pour obtenir un retour?</p>

10,05 - Période d'intervention des citoyens - Point 47.01 - Demande de dérogation mineure visant le 1274, boulevard du Mont-Royal - Résultat de la consultation écrite autorisée le 14 mai 2020

Une intervention écrite a été reçue à l'expiration du délai de consultation écrite de 15 jours dans ce dossier.

Cette intervention est lue par le maire :

« Voici mes deux questions pour cet avis:

1) Comment est-ce que ceci va changer la vie des citoyens qui habitent dans le quartier? J'aimerais voir une photo du changement final.

2) Si le terrain appartient à la ville, est-ce que le nouveau propriétaire va voir une augmentation de ses taxes municipales? »

LA PÉRIODE D'INTERVENTION VISANT LE DOSSIER INSCRIT AU POINT 47.01 DÉBUTE À 20 H 49 ET SE TERMINE 20 H 52.

10.06 - Période d'intervention des citoyens - Point 47.02 - Demande de dérogation mineure visant le 475, avenue Bloomfield - Résultat de la consultation écrite autorisée le 14 mai 2020

Aucune intervention écrite n'a été reçue à l'expiration du délai de consultation écrite de 15 jours dans ce dossier.

10.07 - Période d'intervention des citoyens - Point 47.03 - Demande de dérogation mineure visant le 30, avenue Hazelwood - Résultat de la consultation écrite autorisée le 14 mai 2020

Une intervention écrite a été reçue à l'expiration du délai de consultation écrite de 15 jours dans ce dossier.

Cette intervention est lue par le maire.

« J'habite au 34 avenue Hazelwood. Mon entrée de garage est mitoyenne avec la résidence du 30 avenue Hazelwood.

L'étroitesse de la largeur de l'entrée de garage combinée à la grande profondeur de l'immeuble a pour effet de créer un couloir dans lequel en tout temps il y a du vent, des déplacements d'air désagréables.

De plus la largeur étroite de l'entrée de garage est un obstacle à la luminosité sur la galerie et dans la cour arrière.

Le prolongement opaque de 2,1 mètres du mur existant aura pour conséquences :

- 1- d'amplifier les déplacements d'air dans l'entrée de garage,
- 2- de diminuer considérablement le peu de luminosité existante à l'arrière de la maison et
- 3- en hiver il compliquera énormément l'enlèvement de la neige.

Pour tous des motifs il serait déraisonnable d'accorder cette demande de dérogation qui causera des préjudices importants à ma résidence. »

LA PÉRIODE D'INTERVENTION VISANT LE DOSSIER INSCRIT AU POINT 47.03 DÉBUTE À 20 H 52 ET SE TERMINE 20 H 56.

10.08 - Période d'intervention des citoyens - Point 47.04 - Demande de dérogation mineure visant le 6500, rue Hutchison - Résultat de la consultation écrite autorisée le 14 mai 2020

Aucune intervention écrite n'a été reçue à l'expiration du délai de consultation écrite de 15 jours dans ce dossier.

CA20 16 0158

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 4 MAI 2020, À 19 H

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2020, à 19 h.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy

Pollak

VOTE CONTRE: aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.09

CA20 16 0159

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 14 MAI 2020, 12H30

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Jean-Marc Corbeil

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 mai 2020, à 12 h 30.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.10

CA20 16 0160

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 19 MAI 2020, 10 H

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Jean-Marc Corbeil

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 mai 2020, à 10 h.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.11

CA20 16 0161

AUTORISER LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SOUTIEN POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION CULTUREL AUPRÈS DU SERVICE DE LA CULTURE DE LA VILLE DE MONTRÉAL - AUTORISER MADAME ANNE-MARIE POITRAS, DIRECTRICE À LA DIRECTION D'ARRONDISSEMENT ADJOINTE - QUALITÉ DE VIE, À SIGNER TOUT ENGAGEMENT RELATIF À CETTE DEMANDE DE SOUTIEN

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

D'AUTORISER la présentation d'une demande de soutien pour l'élaboration d'un plan d'action culturel auprès du Service de la culture de la Ville de Montréal;

D'AUTORISER madame Anne-Marie Poitras, directrice à la Direction d'arrondissement adjointe - Qualité de vie, à signer tout engagement relatif à cette demande de soutien.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CA20 16 0162

ADDENDA - AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE DE 39 769,28 \$ (TAXES INCLUSES), À LA FIRME GHD CONSULTANTS LTÉE SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC SP01/09-18 POUR LA GESTION DE LA SURVEILLANCE DUE AU PROLONGEMENT ET LA DURÉE DES TRAVAUX DU PRR2019-3, MAJORANT AINSI LE CONTRAT DE BASE À 177 911,74 \$ (TAXES INCLUSES)- DÉPENSE PROVENANT DU PTI DE L'ARRONDISSEMENT ET DE LA VILLE CENTRE

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 39 769,28 \$ (taxes incluses), à la firme GHD Consultants Ltée suite à l'appel d'offres public SP01/09-18 pour la gestion de la surveillance due au prolongement et la durée des travaux du PRR2019-3, majorant ainsi le contrat de base à 177 911,74 \$ (taxes incluses);

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1185078023

CA20 16 0163

OCTROYER UN CONTRAT D'UN MONTANT DE 129 116,93 \$ (TAXES INCLUSES) À L'ENTREPRENEUR LES PAVAGES CÉKA INC. POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DOS D'ÂNE ALLONGÉS 2020 SUR DIVERSES RUES ET RUELLES DE L'ARRONDISSEMENT OUTREMONT, SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC OUT-TRV01-20 (7 SOUMISSIONNAIRES) - AUTORISER UNE DÉPENSE TOTALE DE 142 028,62 \$ (INCLUANT LES TAXES) - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DU PTI

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

D'OCTROYER un contrat d'un montant de 129 116,93 \$ (taxes incluses) à l'entrepreneur Les pavages Céka Inc. pour les travaux de construction de dos d'âne allongés 2020 sur diverses rues et ruelles de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public OUT-TRV01-20 (7 soumissionnaires);

D'AUTORISER une dépense de 129 116,93 \$ (taxes incluses) à l'entrepreneur Les pavages Céka Inc. pour les travaux de construction de dos d'âne allongés 2020 sur diverses rues et ruelles de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public OUT-TRV01-20 (7 soumissionnaires);

D'AUTORISER une dépense de 12 911,69 \$ (taxes incluses) à titre de budget de contingences;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Jean-Marc Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

20.02 1206965004

CA20 16 0164

ADDENDA - BONIFICATION DU FONDS D'URGENCE COVID-19 D'OUTREMONT D'UN MONTANT MAXIMAL DE 75 000 \$ LE PORTANT À 125 000 \$, À MÊME LES SURPLUS DE L'ARRONDISSEMENT, POUR OFFRIR UN SOUTIEN FINANCIER ACCÉLÉRÉ AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET ÉCONOMIQUES DE L'ARRONDISSEMENT - DÉLÉGUER À LA DIRECTRICE D'ARRONDISSEMENT L'APPROBATION DES DEMANDES DE VERSEMENTS ET DE L'AUTORISATION DE DÉPENSES

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

DE BONIFIER d'un montant maximal de 75 000 \$, le fonds COVID-19 d'Outremont, le portant à 125 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement pour offrir un plus grand soutien financier aux organismes communautaires et économiques de l'arrondissement;

DE DÉLÉGUER, à la directrice d'arrondissement, l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Jean-Marc Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

20.03 1203489006

CA20 16 0165

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDE ET DES PAIEMENTS SANS BON DE COMMANDE POUR LE MOIS D'AVRIL 2020

DÉPÔT des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois d'avril 2020.

30.01 1205901014

CA20 16 0166

DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR L'ENTREMISE DE CARTES DE CRÉDIT POUR LE MOIS D'AVRIL 2020

DÉPÔT des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois d'avril 2020.

30.02 1205901015

CA20 16 0167

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LE MOIS D'AVRIL 2020

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour le mois d'avril 2020.

30.03 1205901013

CA20 16 0168

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS D'AVRIL 2020

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois d'avril 2020.

30.04 1203489007

CA20 16 0169

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA LISTE DES PERMIS ET CERTIFICATS ÉMIS ET REFUSÉS DU 1ER AU 30 AVRIL 2020 DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT TEL QU'EXIGÉ PAR L'ARTICLE 3.6.2 DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET LES CERTIFICATS (1176)

DÉPÔT de la liste des permis et certificats émis et refusés de l'arrondissement d'Outremont pour le mois d'avril 2020 tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement concernant les permis et les certificats* (1176).

30.05 1207397019

CA20 16 0170

AFFECTER UNE SOMME DE 20 000 \$, TAXES INCLUSES, DU FONDS RÉSERVÉS POUR FIN DE PARCS AFIN DE RÉALISER UNE ÉTUDE VISANT L'AMÉLIORATION DES PRATIQUES DE GESTION ÉCOLOGIQUE DES TERRAINS ET ESPACES VERTS DE L'ARRONDISSEMENT AFIN DE FAVORISER LA BIODIVERSITÉ ET LA PÉRENNITÉ DU PATRIMOINE ARBORICOLE ET HORTICOLE

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'AFFECTER une somme de 20 000 \$, taxes incluses, du Fonds réservés pour fin de parcs afin de réaliser une étude visant l'amélioration des pratiques de gestion écologique des terrains et espaces verts de l'arrondissement afin de favoriser la biodiversité, la pérennité du patrimoine arboricole et horticole.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1202504017

CA20 16 0171

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES RÉSULTATS FINANCIERS 2019 DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

LE MAIRE FAIT LECTURE DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ARRONDISSEMENT.

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

DE DÉPOSER le rapport du Maire sur la situation financière de l'arrondissement au 31 décembre 2019.

DE PROCÉDER à la publication du rapport sur le site Internet de la Ville de Montréal et de l'arrondissement d'Outremont plutôt qu'à la distribution à chaque adresse civique.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1203711003

CA20 16 0172

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DU FONDS D'URGENCE LOCAL COVID-19

DÉPÔT de la liste des contributions financières du fonds d'urgence local COVID-19.

30.08 1203489008

CA20 16 0173

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - RÉDUIRE LA ZONE DE DÉBARCADÈRE DE 15 MINUTES LOCALISÉE SUR LE CÔTÉ EST DE LA PARTIE DE L'AVENUE WISEMAN COMPRISE ENTRE LA RUELLE AU NORD DE L'AVENUE VAN HORNE ET L'AVENUE SAINT-CYRIL

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 mai 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 19 mai 2020 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public, en ligne, dès le début de la séance;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

L'objet de ce règlement vise à réduire de 6,5 mètres la zone de débarcadère de 15 minutes localisée sur le côté est de l'avenue Wiseman comprise entre la ruelle au nord de l'avenue Van Horne et l'avenue Saint-Cyril.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1205069023

CA20 16 0174

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (AO-48) ET LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2020) (AO-469) - AJOUT DE POUVOIRS D'ORDONNANCE AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel.

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis clos en respect de l'arrêté ministériel 2020-004, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyen(nes).

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Fanny Magini donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à ajouter des pouvoirs d'ordonnance au conseil d'arrondissement dans les règlements AO-48 et AO-469.

40.02 1206695012

CA20 16 0175

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2020) (AO-469) ET LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - AJUSTEMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel.

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis clos en respect de l'arrêté ministériel 2020-004, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyen(nes).

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mindy Pollak donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469) et le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à apporter des ajustements administratifs relativement aux vignettes pour résidents.

40.03 1206695013

CA20 16 0176

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1274, BOULEVARD DU MONT-ROYAL - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À UN EMPIÈTEMENT DANS LA MARGE DE REcul, EN DÉROGATION À L'ARTICLE 7.4 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 4 mars 2020, les demandes de dérogation mineure en vertu du Règlement 1180 ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 4 mars 2020, la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la modification à l'apparence et l'ajout d'une piscine ;

ATTENDU QUE le Conseil d'arrondissement a, à sa séance du 14 mai 2020, autorisé la présentation de ces demandes et décrété une période de consultation écrite de 15 jours, tel que prévu à l'arrêté ministériel 2020-033 ;

ATTENDU QU'un avis a été publié le 15 mai 2020 relativement à une demande de dérogation mineure afin de statuer sur ladite demande ;

ATTENDU QUE les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1207397008 ;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

Pour l'immeuble situé au 1274, boulevard du Mont-Royal :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure à l'article 7.4 du *Règlement de zonage (1177)* relativement à un empiètement dans la marge de recul ;

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1207397008

CA20 16 0177

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 475, AVENUE BLOOMFIELD - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE PAUL-GÉRIN-LAJOIE D'OUTREMONT.- DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES RELATIVEMENT AU POURCENTAGE DE COUVERTURE AU SOL AINSI QU'AU NOMBRE D'UNITÉS DE CHARGEMENT ET À L'ARTICLE 10.3 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 1er avril 2020, les demandes de dérogation mineure en vertu du Règlement 1180 ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 1er avril 2020, la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à l'agrandissement de l'école Paul-Gérin-Lajoie d'Outremont ;

ATTENDU QUE le Conseil d'arrondissement a, à sa séance du 14 mai 2020, autorisé la présentation de ces demandes et décrété une période de consultation écrite de 15 jours, tel que prévu à l'arrêté ministériel 2020-033 ;

ATTENDU QU'un avis a été publié le 15 mai 2020 relativement aux demandes de dérogation mineure afin de statuer sur lesdites demandes ;

ATTENDU QUE les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1207397011 ;

PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

Pour l'immeuble situé au 475, avenue Bloomfield :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure à l'article 10.3 du *Règlement de zonage (1177)* relativement au nombre minimal d'unités de chargement requis (1 au lieu de 3);

Avec les réserves suivantes :

- Le plateau sportif doit être réintégré dans la proposition. Le CCU accepte une dérogation mineure à l'égard du nombre de cases de stationnement de 19 cases;
- Les principes pour l'aménagement d'un stationnement durable devraient être appliqués, dans la mesure permise par la présence de la géothermie ;
- Davantage de cases pour vélos devraient être proposées sur le terrain.

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure relative au pourcentage de couverture au sol de 3,4 % maximal de la grille de zonage PB-10 (43,4 % au lieu de 40) ;

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'AJOUTER la réserve suivante :

- Le plateau sportif pour la pratique du basket-ball devra être un terrain aux dimensions réglementaires selon les normes de la Fédération québécoise de basket-ball.

VOTE SUR L'AMENDEMENT

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: aucun vote contre

AMENDEMENT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: aucun vote contre

PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

47.02 1207397011

CA20 16 0178

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À IMMEUBLE SITUÉ AU 30, BOULEVARD HAZELWOOD- DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À LA COUVERTURE AU SOL MAXIMALE TEL QUE PRESCRITE DANS LA GRILLE RA-15 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 6 mai 2020, les demandes de dérogation mineure en vertu du Règlement 1180 ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 6 mai 2020, la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la couverture au sol maximale tel que prescrite dans la grille RA-15 du Règlement de zonage 1177;

ATTENDU QUE le Conseil d'arrondissement a, à sa séance du 14 mai 2020, autorisé la présentation de ces demandes et décrété une période de consultation écrite de 15 jours, tel que prévu à l'arrêté ministériel 2020-033 ;

ATTENDU QU'un avis a été publié le 15 mai 2020 relativement à la demande de dérogation mineure afin de statuer sur ladite demande ;

ATTENDU QUE les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1207397013 ;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

Pour l'immeuble situé au 30, avenue Hazelwood :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure relativement à la couverture au sol maximale tel que prescrite à la grille RA-15 du *Règlement de zonage (1177)* ;

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Jean-Marc Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

47.03 1207397013

CA20 16 0179

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 6500, RUE HUTCHISON - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE LA TOITURE D'UN BÂTIMENT MIXTE (RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU PARAGRAPHE D) ET E) DU PREMIER ALINÉA DE L'ARTICLE 7.6.7 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) AFIN DE PERMETTRE QUE LE GARDE-CORPS D'UNE TERRASSE SUR LE TOIT NE COMPRENNE PAS DE MAIN-COURANTE ET DE BARROTINS, ET QUE LES SECTIONS DU GARDE-CORPS FAISANT FACE À LA RUE HUTCHISON ET À LA COUR LATÉRALE DROITE SOIENT D'UNE HAUTEUR D'AU PLUS 3,30 M PLUTÔT QUE 1,07 M - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU PARAGRAPHE F) DU PREMIER ALINÉA DE L'ARTICLE 7.6.7 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) AFIN DE PERMETTRE QU'UNE CONSTRUCTION ABRITANT UN ACCÈS AU TOIT, UN APPENTIS MÉCANIQUE ET LES INSTALLATIONS RELIÉES À UNE TERRASSE, IDENTIFIÉ COMME « L'ÉDICULE SUD », AIT UN RETRAIT AU MUR DE FAÇADE FAISANT FACE À LA RUE HUTCHISON DE 10,27 M PLUTÔT QUE 10,97 M

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 6 mai 2020, les demandes de dérogation mineure en vertu du Règlement 1180 ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 6 mai 2020, la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la modification de la toiture d'un bâtiment mixte (résidentiel et commercial) ;

ATTENDU QUE le Conseil d'arrondissement a, à sa séance du 14 mai 2020, autorisé la présentation de ces demandes et décrété une période de consultation écrite de 15 jours, tel que prévu à l'arrêté ministériel 2020-033 ;

ATTENDU QU'un avis a été publié le 15 mai 2020 relativement à la demande de dérogation mineure afin de statuer sur ladite demande ;

ATTENDU QUE les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1207397018 ;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure au paragraphe d) et e) du premier alinéa de l'article 7.6.7 du *Règlement de zonage* (1177) afin de permettre que le garde-corps d'une terrasse sur le toit ne comprenne pas de main-courante et de barrotins, et que les sections du garde-corps faisant face à la rue Hutchison et à la cour latérale droite soient d'une hauteur d'au plus 3,30 m plutôt que 1,07 m. ;

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure au paragraphe f) du premier alinéa de l'article 7.6.7 du *Règlement de zonage* (1177) afin de permettre qu'une construction abritant un accès au toit, un appentis mécanique et les installations reliées à une terrasse, identifié comme « l'édicule sud », ait un retrait au mur de façade faisant face à la rue Hutchison de 10,27 m plutôt que 10,97 m ;

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.04 1207397018

CA20 16 0180

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AUX IMMEUBLES SITUÉS AU 754, AVENUE WISEMAN; 1030-1032, AVENUE LAURIER OUEST - DEMANDES D'APPROBATION DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à la séance spéciale du 18 mars et à la séance régulière du 6 mai 2020, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189 ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1197397020

PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER les demandes d'approbation de PIIA pour les immeubles suivants, selon les plans présentés et déposés :

754, avenue Wiseman :

Avec les réserves suivantes :

- Le type de garde-corps devrait être modifié par un modèle plus ajouré et plus caractéristique du contexte et du bâtiment ;
- La pergola devrait être retravaillée afin que sa structure soit allégée ;
- L'ouverture de la porte coulissante devrait être centrée avec l'ouverture du haut ;
- Idéalement, une porte vitrée simple de la même largeur que la fenêtre du haut devrait être proposée.

1030-1032, avenue Laurier Ouest:

Avec la réserve suivante :

- Ajouter des meneaux verticaux alignés avec les ouvertures du deuxième étage sur les vitrines du 1032.

AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

Nonobstant la recommandation du CCU dans le dossier du 754, avenue Wiseman :

DE RETIRER la réserve prévoyant l'ouverture de la porte coulissante centrée avec l'ouverture du haut.

VOTE SUR L'AMENDEMENT

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Jean Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: aucun vote contre

AMENDEMENT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Jean Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: aucun vote contre

PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA20 16 0181

INFORMATION - DOSSIER 1186965002 - SUIVI DU DOSSIER AU CE- OCTROYER UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS AU MONTANT DE 213 769,28 \$ (INCLUANT LES TAXES) À LA FIRME GHD CONSULTANTS LTÉE POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS, CARACTÉRISATIONS ENVIRONNEMENTALES, ÉTUDES GÉOTECHNIQUES, CONTRÔLES QUALITATIFS DES MATÉRIAUX ET SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE, GESTION ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX, RÉFECTION D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE 2018 DE L'ARRONDISSEMENT OUTREMONT, SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC SP07/11-17 (SIX SOUMISSIONNAIRES CONFORMES) - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DU PTI DE L'ARRONDISSEMENT ET DE LA VILLE CENTRE

INFORMER le conseil d'arrondissement des précisions apportées au dossier GDD 1186965002 suite à la demande de la direction générale.

60.01 1206965005

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 21 H 32.

70.01

Philippe Tomlinson
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 juillet 2020.